



**Conseil
Municipal**

**Du
28/03/2013**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 22/03/2013

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
M. Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
12**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2013
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2013
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT HUIT MARS , le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M SCHULER Jérôme

Mme LYAUTEY Janine

M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

Mme Jacqueline JEANPIERRE

**Lotissement « Les coteaux de la Roche »
Budget 2013**

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que la vente de quatre parcelles sur huit du lotissement l »Les coteaux de la roche » est toujours bloquée, suite à la décision de M. le Préfet de la Haute-Saône, dans le cadre du projet de contournement de Vesoul par la RN 19.

De ce fait aucune vente ne sera possible sur cette opération, tant que le périmètre d'étude de ce projet de contournement ne sera pas réduit.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt des 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses et que le remboursement de cet emprunt est financé par une participation du budget communal à hauteur de 17 205 €.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Décision :

Exprimées **9**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour **9**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le budget primitif 2013 du lotissement « Les coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le